

Association à but non lucratif régie par la loi de 1901, déclarée le 21 mars 2008 (JO du 19/04/2008 n° 1604)

Site web : [www.assolidaire.org](http://www.assolidaire.org)

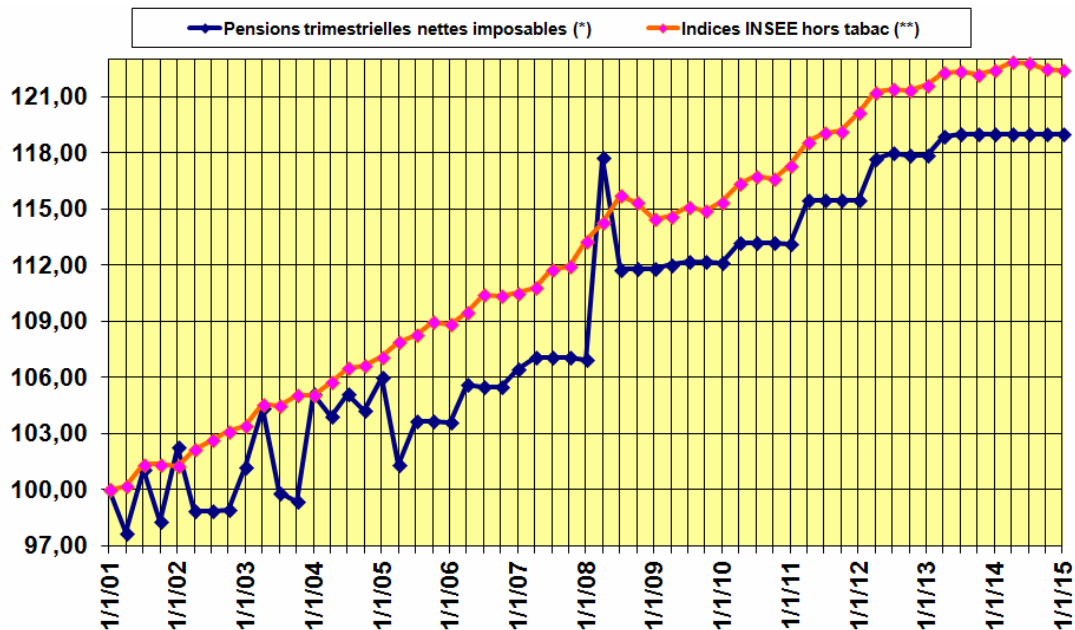
Courriel : [assolidaireenergies@yahoo.fr](mailto:assolidaireenergies@yahoo.fr)

18 janvier 2015

## NOS PENSIONS ET NOTRE POUVOIR D'ACHAT

(Source : <http://michelbaury.unblog.fr> Trait d'Union ex EDF/GDF n°37)

**Repères :** 1<sup>er</sup> janvier 2005 : avènement de la CNIEG,  
1<sup>er</sup> janvier 2009 : le « régime fonctionnaire »  
1<sup>er</sup> avril 2013 : la mensualisation



(\*) Pension trimestrielle NETTE relevée sur le bulletin de pension

(\*\*) Indice des Prix à la Consommation (IPC), à fin décembre, série hors tabac – ensemble des ménages, relevé sur [www.insee.fr](http://www.insee.fr)

**L'écart entre les deux courbes enregistre de plus en plus d'ampleur et le pouvoir d'achat des pensionné(e)s continue de se dégrader dans l'indifférence générale : nous avons perdu, en moyenne chaque mois, en 2014, plus de 1,9% (1,8% en 2013 et 2,3% en 2012) de niveau de pension par rapport au 1<sup>er</sup> janvier 2005, soit un total annuel, en 2014, de l'ordre de 230 euros pour une pension de 1000 euros/mois. Pour les pensionnés partis en inactivité en janvier 2001 la perte annuelle en 2014 est de 420 € pour une pension de 1000 euros/mois.**

L'évolution en 2014 de l'indice des prix à la consommation a marqué un très net ralentissement, en janvier, comme, en général, au premier mois de chaque année. Mais, comme il fallait s'y attendre, il est reparti de plus belle jusqu'à la période d'été où il semble enregistrer, à présent, un nouveau ralentissement : 125,81 en décembre, soit une évolution de seulement 0,6% par rapport à janvier (125,04). Prémices, peut-être, d'une entrée de l'économie en phase de récession (évolution de l'indice très légèrement négatif sur 12 mois glissants....).

A noter que la nouvelle loi sur les retraites est entrée en application en 2014. Alors que la réactualisation de nos pensions aurait dû intervenir au 1<sup>er</sup> octobre dernier, nos élus en ont décidé autrement. Ce sera au 1<sup>er</sup> octobre 2015, pourquoi pas 2016 !

On est loin du compte et l'objectif recherché de baisser systématiquement nos niveaux de pension, en terme de pouvoir d'achat, est ressenti comme une injustice car il méconnaît notre dévouement passé au service public et aux entreprises des IEG.